



Table ronde N°2

Le Vin Bien culturel

Depuis 10 ans l'ANEV livre des batailles pour faire reconnaître au vin un espace dans la vie de la société française.

Certaines ont été gagnées, d'autres perdues, certaines sont encore en cours..

De l'ouverture des buvettes dans les stades à la modification de la loi Evin, de la vente de vin dans les stations service à la présence sur Internet, on est toujours sur la défensive.

Le vin dont on aurait pu penser pendant les années 90 - avec le french Paradox - qu'il était , consommé avec modération, bon pour la santé fait maintenant l'objet d'attaques avec de gros budgets pour le déconseiller dès le premier verre (ne parlons pas de la classification drogue que l'on a entendu il y a quelques années).

Ce n'est donc plus sur le terrain de la Santé que l'on pourra lui donner une place de choix.

C'est pourquoi l'ANEV désire déplacer le terrain sur celui de la Culture où le vin est bien plus à l'aise.

Le vin ne doit pas être restreint au rôle unique de boisson alcoolisée – ce serait une dérive qui nous entrainerait vers un produit agroalimentaire comme un autre- avec des processus de plus en plus industriels et une logique économique basée sur une rentabilité et une uniformité des produits. Le vin y perdrait son âme.

Car le vin a une âme.....

Le Vin est en effet pour nous, un produit culturel, au même titre que le disque ou le livre...A l'heure où l'on ouvre le débat sur l'identité française allons dire de partout comme Roland Barthes « *le vin est senti par la nation française comme un bien qui lui est propre.. C'est une Boisson – Totem, correspondant au lait de la vache hollandaise ou au thé absorbé cérémonieusement par la famille royale anglaise* ».

Il fait partie de notre identité française – Il est lié à notre histoire, notre géographie, notre gastronomie, notre culture. Il rentre parfaitement dans la définition de l'Unesco : « *Selon l'article 1 de la Convention de 1970 et l'article 2 du Chapitre 1 de la Convention de 1995, sont considérés comme biens culturels les biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par chaque État comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science, et qui appartiennent aux catégories spécifiquement visées dans lesdites Conventions..* »

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017



A l'heure où l'on veut faire reconnaître la gastronomie française au patrimoine mondial (il n'y a pas de gastronomie sans vin) , à l'heure où l'on veut que l'oenotourisme soit une valeur sûre de notre offre touristique, à l'heure où partout dans le monde le vin français est admiré, enseigné et parfois copié pour tout ce qu'il véhicule comme culture, l'ANEV veut que le vin soit reconnu et qu'il ne fasse plus l'objet de remise en cause permanente, afin que les vigneron ne soient plus qu'à se soucier de bien le faire pour bien le vendre.

C'est pourquoi elle veut que ce patrimoine vitivinicole soit bien pris en compte – on verra plus tard comment.

C'est pourquoi aussi, elle a choisi Beaumes de Venise comme lieu pour annoncer des initiatives en ce sens et ce n'est pas innocent.

Ce n'est pas parce que Beaumes de Venise et les communes de son canton sont toutes adhérentes de l'ANEV, encore que cela a certainement joué, mais c'est parce que Beaumes de Venise est un exemple vivant de notre patrimoine viticole commun. En effet le vin doux naturel qui a fait la renommée de Beaumes n'est-il pas ce fameux « Muscat des papes » qui était connu déjà du temps de Pline (le jeune ou l'ancien ?). Ces papes qui ont failli – d'après Pétrarque- ne jamais repartir à Rome car ils avaient peur de manquer de vin et sûrement bien sûr de muscat... Certains historiens de la vigne pensent, d'ailleurs, que le muscat est l'ancêtre de tous les cépages, *le vitis vinifera* par excellence dont la descendance multiple formerait aujourd'hui le vignoble terrestre.

Il y a aussi la volonté des vigneron de cette commune et de ce canton de tout faire pour conserver ce patrimoine. On va parler par la suite de leurs initiatives mais je voudrais rappeler une de leurs actions qui date d'il y a 10 ans déjà... C'est celle qu'ils vous ont offerte en rentrant, la réédition du « Tractatus De Vinis » d'Arnaud de Villeneuve , l'ami du pape Clément V !!!

Merci à eux de l'avoir mis à la portée de chacun d'entre nous.

Vous le voyez, ce qu'il y a de bien avec le vin c'est qu'on en revient toujours à l'histoire et au patrimoine....

Marc Olivier – directeur de l'ANEV

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017



Position d'André Deyrieux (fondateur de winetourisminfrance.com et membre du conseil national de l'oenotourisme)

Dans le droit fil de l'histoire : La protection du patrimoine culturel, née avec la Révolution, a trouvé son impulsion réelle avec Prosper Mérimée en 1840 ; le premier inventaire des monuments protégés est alors établi. Les lois de 1913, de 1962 et 1966, assurent la préservation du patrimoine monumental, qui concerne 14 000 monuments classés et 27 000 inscrits. La notion de patrimoine culturel s'enrichit au fil du temps et intègre progressivement le patrimoine naturel (jardins, parcs, sites naturels, paysages culturels), le patrimoine archéologique (sites mégalithiques, romains, grecs, patrimoine subaquatique...), le patrimoine industriel, scientifique et technique (bâtiments et sites industriels, anciennes mines, écomusées), le patrimoine maritime et fluvial (navires à voile, phares, ensembles portuaires, fortifications, écluses, berges, ponts anciens).

-Méthode et objectifs de l'inventaire des patrimoines vitivinicoles

-Le patrimoine vitivinicole nous parait pour l'ensemble des raisons abordées jusqu'ici devoir faire l'objet d'une attention sectorielle spécifique*.

Pour l'ANEV

Michel Grégoire : Un inventaire des patrimoines de la vigne et du vin est une condition préalable à un plan d'action réel .Le Colloque doit positionner l'ANEV comme défenseur de ce patrimoine et moteur dans cette démarche.

En effet il y a un patrimoine architectural dont l'inventaire a été fait, un inventaire du patrimoine culinaire de la France existe (demande Unesco). Dans chacun de ces inventaires il y a du patrimoine vitivinicole (bâtiments, lieux, vins, accords mets et vins). Mais tout le patrimoine vitivinicole n'a jamais été mis à plat. L'ANEV demande d'ores et déjà que soit mis en œuvre un inventaire national du patrimoine vitivinicole. Cet inventaire est maintenant dévolu aux Régions. L'Anev demandera- dès ce mois-ci- à des correspondants dans chaque vignoble (Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Beaujolais, Champagne, Languedoc Roussillon, Vallée du Rhône, Corse, Provence, Vallée de la Loire) d'établir un pré-inventaire d'après les documents qu'ils possèdent ou après interrogations des conservations du patrimoine.

Chaque département a pris des options qui peuvent être différentes de l'un à l'autre. On pourra donc demander à chaque département si ce premier inventaire global existe déjà ou si il peut être fait rapidement.

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017



Dans la Drôme la conservation du patrimoine recensera en novembre et décembre 2009 les potentialités existantes au niveau départemental. On pourra donc déjà avoir pour ce département une vue globale de la richesse.

Signalons quelques éléments du Patrimoine existants qui viennent à l'esprit : La Clairette de Die, Le Brézème, Les Crus, Tain l'Hermitage, Crozes Hermitage et Vinsobres, les Coteaux du Tricastin, les vins de Pays des baronnies, du comté de Grignan, de Montélimar....Les vignes en terrasses de Tain l'Hermitage, Le coteau de Brézème, Les cabanes de vigne du Diois....La villa du Mollard de Donzère, L'abbaye de Bouchet, Le Château de Suze, La Commanderie des Costes du Rhône, L'Université du vin.....

Début 2010, il faudra collationner pour chaque région viticole un pré-inventaire qui permettra à l'ANEV de commencer à agir pour faire avancer l'inventaire final qui demeure le but premier. Après d'autres actions viendront...

Philippe Martin : Une solution autre - le classement à l'Unesco : Champagne – L'ANEV demandera au ministre de la Culture qui veut (c'est lui qui l'a dit) que le patrimoine français soit mieux mis en valeur quelles mesures il compte prendre pour le patrimoine vitivinicole ?

Table ronde N°3

Que fait-on pour la préservation du Patrimoine dans les Côtes du Rhône

- **A Beaumes de Venise** (Alain Ignace en a parlé dans la 2^{ème} table ronde) et aussi le canton de Beaumes de Venise, Une démarche intercommunale, un engagement commun. Pour une valorisation du Massif et une reconnaissance internationale, le Canton de Beaumes de Venise s'engage à adhérer à la Charte de Fontevraud avec les Dentelles de Montmirail. Le 2 mars 2009, les élus des 7 communes du Canton de Beaumes de Venise en collaboration avec les 4 présidents des syndicats des vignerons du Massif créent une association pour lancer l'élaboration d'une adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud pour une protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin, et, à long terme, le Classement du Massif des Dentelles de Montmirail au Patrimoine Mondial de l'Unesco. L'association se compose des 7 maires (communes de Beaumes de Venise, Gigondas, Lafaie, La Roque Alric, Sablet, Suzette et Vacqueyras), des 4 présidents des Syndicats des Vignerons (3 Crus: Muscat de Beaumes de Venise / Beaumes de Venise, Gigondas, Vacqueyras, 1 Côtes du Rhône Village Communal : Sablet)

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017



A Chusclan-Laudun (Gard)

Dominé par le château de Gicon, le vignoble de Chusclan qui s'étend sur 5 communes : Chusclan, Codolet, Orsan, Saint Etienne des Sorts, Bagnols sur Cèze bénéficie de terroir varié qui font la renommée de ses vins. Déjà réputés à la cour de Louis XIV ou l'on pouvait déguster le lapin de Darbousset au vin de Chusclan mais aussi cités par Madame de Sévigné dans une lettre à sa fille « le bon abbé voudrait boire de ce vin qui lui donnerait dix ans de vie ; cette pensée l'à réjoui, et par la pensée du vin de Chusclan et par celle de rajeunir... » **1939** : création de la cave coopérative plus connue sous le nom de « cave des vigneron de Chusclan ». **2003** : fusion avec la cave des vigneron de Codolet. **2008** : fusion entre la cave de Chusclan et la cave de Laudun donnant une nouvelle entité « Laudun, Chusclan vigneron ».

Le château de Gicon : Logis seigneurial datant du 12^e siècle construit sur un promontoire rocheux sur le site d'une villa gallo-romaine, avec ses tours de garde et son donjon central, ce vestige des temps anciens offre un extraordinaire panorama à 360° sur la vallée du Rhône, le vignoble de Chusclan et le Mont Ventoux. Les vigneron contribuent à la sauvegarde de ce riche patrimoine par la restauration du site acheté en 1973 et la reconstruction de 12 ha de son vignoble.

Animations - Sur ces coteaux pousse un vignoble « vitrine » et en contrebas un sentier pédagogique « la vigne des sens » donne aux amateurs de vin et de balade des clés de découverte des paysages.

Visites Guidées : - La Vigne des sens » à Chusclan, autour du site du Château de Gicon- « La Vigne dans le temps » à Laudun autour du plateau calcaire du camp de César (vestiges romains) et du vignoble du Clos de Taman

– vendanges de l'Histoire (en octobre)

A Cairanne – Education des jeunes – Vigne Ecole

- **La Vigne-école de Cairanne (Vaucluse)**. Le Syndicat des Vigneron de Cairanne (président Denis Alary), en partenariat avec la Mairie (maire Vincent Sève) et l'école publique (Sylvain Belmonte, instituteur), ont imaginé en 2004 la création d'une vigne pédagogique et ampélographique située en bordure d'un lotissement sur les espaces verts de celui-ci. Celle-ci sert de base pour une

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017



transmission culturelle du patrimoine lié à la vigne et au vin. La plantation a eu lieu en 2004 et en 2007, à la quatrième feuille, ils ont pu aller dans la vigne pour couper le raisin. La première vendange a eu lieu et la récolte fut de belle qualité. Sur place Monsieur le maire, les vigneron, les enfants de CM1 et CM2 et leur instituteur ont passé un agréable moment. Le raisin a ensuite été porté à la cave coopérative pour une vinification qui permettra la naissance d'une cuvée des enfants dont la vente ira au profit des œuvres de l'école. Cette action est l'exemple type de ce que l'ANEV préconise pour ses adhérents (dont Cairanne fait partie depuis le début), avec comme support l'édition d'un CD relatant le mode d'emploi pour créer une vigne-école, les expériences, les différents sujets qui peuvent être enseignés autour de la vigne.

- Dossier sur le patrimoine viticole sur demande à : contact@elusduvin.org

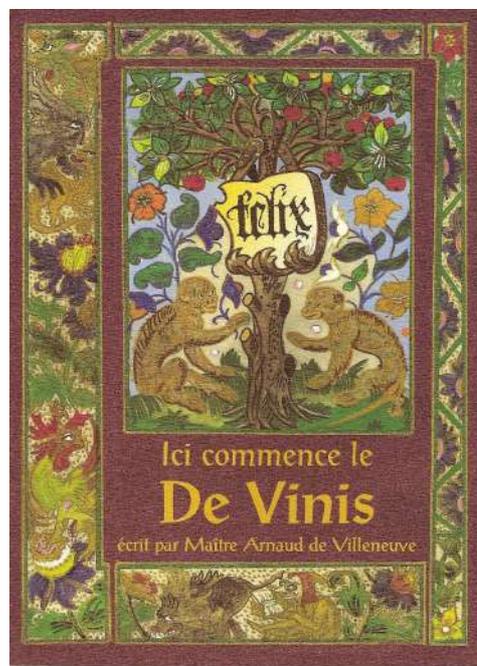


Photo : le « Tractatus de Vinis » d'Arnaud de Villeneuve

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017